



Maison communale
Rue Martin Sandron 114
5680 – Doische

CONVOCATION **DU CONSEIL COMMUNAL**

Doische, le 14 décembre 2022

A l'attention de

«*Civilité*» «*Prénom*» «*Nom*»
«*Fonction*»
«*Adresse*»
«*CP*» «*Localité*»

Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **22 décembre 2022 à 19 heures 30** à la Maison communale, Salle du Conseil.

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2022 : Communication de la décision de l'Autorité de tutelle
2. Finances - Budget 2023 (en ce compris le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune pour la période du 1er octobre 2021 jusqu'au 30 septembre 2022) : Approbation
3. Finances - Budget 2023 : Octroi d'un douzième provisoire
4. Finances - Budget 2023 - Délégation de pouvoir au Collège communal concernant l'octroi des subventions figurant nominativement au budget, des subventions en nature, des subventions motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues : Approbation
5. Finances - CPAS - Cession d'un montant de 40.000,00 € par le CPAS à partir de l'enveloppe APE - Délibération du Conseil de l'Action sociale du 07 décembre 2022 - Prise de connaissance : Approbation
6. Finances - CPAS - Budget 2023 : Approbation
7. Finances - Eglise Protestante Unie de Belgique - Modification budgétaire n°01/2022 : Approbation
8. Patrimoine - Moulin Bayot - Constat de création par l'usage du public par prescription trentenaire d'une servitude publique de passage à travers les parcelles privées cadastrées à Doische, Division Vodelée, section A 687c et 686 : Approbation

9. Patrimoine - Mécanisme de collaboration entre la Province et les communes autour de la voirie communale via un accord de coopération horizontale non institutionnalisé en matière de géomatique et d'expertise foncière : Approbation
10. Patrimoine - BEP - Centrale d'achat relative à l'énergie - Adhésion : Approbation
11. Travaux - Plan d'investissements communal (PIC) et du Plan d'investissements mobilité active et intermodalité (PIMACI) 2022-2024 - Constitution du Comité de suivi (sur base de la Commission Vélo "PIWACY") : ratification de la délibération du Collège communal du 12 décembre 2022
12. Secrétariat - Archives locales de Wallonie - Convention de partenariat entre notre Commune et les Archives de l'Etat : Approbation
13. Petite enfance - Commission communale de l'Accueil - Rapport d'activité 2021-2022 & Plan d'action 2022-2022 : Approbation
14. Cimetières - Cimetière communal de DOISCHE – Mise fin au droit de concession
15. Cimetières - Cimetière communal de GIMNEE – Mise fin au droit de concession
16. Cimetières - Cimetière communal de MATAGNE-LA-GRANDE – Mise fin au droit de concession
17. Cimetières - Cimetière communal de MATAGNE-LA-PETITE – Mise fin au droit de concession
18. Cimetières - Cimetière communal de NIVERLEE – Mise fin au droit de concession
19. Cimetières - Cimetière communal de SOULME – Mise fin au droit de concession
20. Agriculture - Motion - Abreuvement des bovins dans les cours d'eau de 2ème et 3ème catégorie ainsi que les cours d'eau non navigables et non classés : Adoption

HUIS CLOS

21. Patrimoine - Contrat de fermage - Accord sur une cession du bail à ses descendants : Approbation
22. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 12 périodes/semaine - A partir du 1/10/2022 : ratification de la délibération du Collège communal du 10 octobre 2022
23. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 2 périodes/semaine - A partir du 1/10/2022 : ratification de la délibération du Collège communal du 10 octobre 2022
24. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 4 périodes/semaine - Du 1/10/2022 au 07/07/2023 : ratification de la délibération du Collège communal du 10 octobre 2022
25. Enseignement - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes/semaine à partir du 1/10/2022 : ratification de la délibération du Collège communal du 10 octobre 2022
26. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 4 périodes/semaine - du 01/10/2022 au 07/07/2023 : ratification de la délibération du Collège communal du 10 octobre 2022

27. Enseignement - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 1 période/semaine du 01/10/2022 au 07/07/2023 : ratification de la délibération du Collège communal du 10 octobre 2022
28. Enseignement - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 6 périodes/semaine à partir du 01/10/2022 au 07/07/2023 : ratification de la délibération du Collège communal du 10 octobre 2022
29. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Encadrement des activités de psychomotricité pour l'année scolaire 2022-2023 - Désignation d'une institutrice maternelle dans un emploi non vacant à raison de 6 périodes/semaine - Du 01/10/2022 au 07/07/2023 : ratification de la délibération du Collège communal du 10 octobre 2022
30. Enseignement - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 6 périodes/semaine - du 01/10/2022 au 07/07/2023 : ratification de la délibération du Collège communal du 10 octobre 2022
31. Enseignement - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 6 périodes/semaine - du 01/10/2022 au 07/07/2023 : ratification de la délibération du Collège communal du 10 octobre 2022
32. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 13 périodes/semaine du 01/10/2022 au 07/07/2023 : ratification de la délibération du Collège communal du 10 octobre 2022

Par le Collège,

**Le Directeur général,
Sylvain Collard**

**Le Bourgmestre,
Pascal Jacquiez**

Consultation des dossiers :

Conformément à l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, les Conseillers Communaux sont invités à avertir au préalable, par courriel à sylvain.collard@doische.be ou au 082/21.47.33, le Directeur général pour fixer le jour et l'heure de la consultation des dossiers.

Annexe à l'ordre du jour du 22 décembre 2022
Note de synthèse explicative

1.

Par Arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux daté du 17 novembre 2022, la modification budgétaire n°2 de l'exercice budgétaire 2022 a été réformée comme suit :

Situation telle que votée par le conseil communal :

Recettes globales : 5.791.364,72 €

Dépenses globales : 5.671.714,07 €

RESULTAT GLOBAL : + 119.650,65 €

Modification des recettes :

021/466-01 (Fonds des communes) = 1.926.558,05 € au lieu de 1.897.047,39 €, soit 29.510,66 € en plus.

Récapitulatif des résultats tels que réformés :

Exercice propre : 248.977,57 €

Exercice global : 149.161,31 €

2.

Voir annexe

3.

//

4.

//

5.

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil communal que le CPAS, par décision du Conseil de l'Action sociale du 07 décembre 2022, verse un montant de 40.000,00 € provenant de l'enveloppe APE du CPAS vers la Commune et ce, pour la période du 01.01.2023 au 31.12.2023.

Décision attendue : **Prise de connaissance**

6.

Le budget 2023 du CPAS de Doische est disponible à l'adresse <https://bit.ly/3VWOB4V>.

Ce budget se présente comme suit :

Service ordinaire	
Recettes exercice propre (dont dotation communale de 232.100,00 €)	1.088.457,91 €
Recettes exercices antérieurs	150.000,00 €
Prélèvements	0 €
RECETTES TOTALES	1.238.457,91 €
Dépenses exercice propre	1.209.673,91 €
Dépenses exercices antérieurs	28.784,00 €
Prélèvements	0 €
DEPENSES TOTALES	1.238.457,91 €
RESULTAT	0 €

Service extraordinaire	
Recettes exercice propre	31.000,00 €

Service extraordinaire	
Prélèvements	0 €
RECETTES TOTALES	31.000,00 €
Dépenses exercice propre	31.000,00 €
DEPENSES TOTALES	31.000,00 €
RESULTAT	0 €

7.
//

8.
Voir dossier

9.
Voir dossier

10.
Cette centrale d'achat "Energie" initiée par le BEP aura pour particularité de comprendre à terme différents marchés relatifs à des outils ou services énergie.
Les marchés évoqués ici sont notamment :

- Renouvellement de la certification PEB des bâtiments publics
- Evaluation de la performance environnementale des bâtiments via l'outil TOTEM
- Accompagnement à la stratégie immobilière
- Audit UREBA 2023
- Achat de capteurs de suivi de consommation télérelevé
- ...

Décision attendue : **Approbation de l'adhésion**

11.
Une des obligations prévues à l'article 5 du chapitre IV "Obligation du bénéficiaire" de l'Arrêté ministériel dans le cadre du projet PIMACI est la constitution d'un comité de suivi en vue de coordonner la conception, la mise en œuvre et réévaluation du plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité et en vue de remettre un avis sur tous les projets concernés :

Le comité de suivi est composé entre autres de:

- 1° l'agent communal en charge de la mobilité au sein de la commune;
- 2° l'agent communal en charge de la mobilité cyclable au sein de la commune;
- 3° les représentants des services travaux et urbanisme ;
- 4° le représentant du Collège communal en charge de la mobilité ;
- 5° les représentants locaux des usagers cyclistes tels que les usagers ou les associations d'usagers ;
- 6° le délégué de la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité, en abrégé CCATM, pour autant que celle-ci soit constituée.

La proposition du Collège communal est de reprendre la même composition que la Commission Vélo initiée dans le cadre du projet PIWACY.

Décision attendue : **Ratification de la délibération du Collège du 12 décembre 2022**

12.
La volonté de notre Commune étant de développer une gestion structurelle des archives communales, de prendre toutes les mesures pour garantir la pérennité des documents ainsi que de valoriser ce patrimoine

communal sur le plan de la recherche et du service public scientifique, les Archives de l'Etat nous propose de prendre part au projet "Archives locales de Wallonie", via une convention de partenariat.
Coût sur trois années : 14.802,00 €

Décision attendue : **Approbation de la convention**

13.

//

14.

//

15.

//

16.

//

17.

//

18.

//

19.

//

20.

Voir annexe